

Revue Générale DE L'ACÉTYLENE

Eclairage, Chauffage, Force Motrice

DIRECTEUR :

Robert PITAVAL

Ingénieur Civil des Mines

Paraisant tous les Dimanches

REDACTEUR EN CHEF :

P. ROSEMBERGSecrétaire Général
de l'Union Française des Acétylénistes

La reproduction des articles sans citation d'auteur et du journal est interdite.

Adresser toute la correspondance et les mandats à

M. l'Administrateur de la Société des Publications
26, Rue Brunel, Paris (17^e).

Pour tous les renseignements autres, s'adresser 8, rue du
D'Arbancère (Port-Maillot).

SOMMAIRE

Chronique :

La réglementation des installations d'acétylène.

Résultat du concours des emballages du carbure de calcium.
Sur le déclassement et la surveillance des établissements de la
3^e catégorie.

La réglementation en province (suite).

Informations.

Brevets d'invention.

M. le général Sébert — de lier partie avec les industries qui sont dans le même cas que l'acétylène et qui, d'après le rapport de M. Bezançon sont vouées à un déclassement plus ou moins rapproché (1).

Mettons-nous en rapport avec les Chambres syndicales de ces industries, nous disait-il, réunissons-nous et frappons *tous ensemble* à la porte du Ministère, peut-être arriverons-nous à un résultat meilleur.

On peut évincer, avec de fallacieuses promesses, une jeune industrie comme la nôtre, on n'envoie pas promener 40 ou 50 industries réunies.

Le conseil avait du bon, il sera suivi et sous peu, nous l'espérons, aura lieu une réunion fort intéressante, celle des présidents des 57 industries différentes et qui sont l'objet depuis deux ans déjà d'une demande de classement, par le Conseil d'hygiène de la Seine, lui-même.

On verra bien ce que pourront répondre le Comité consultatif des Arts et Manufactures et la Direction du Travail.

Espérons donc encore que nos vœux arrivent à réalisation.

On a déjà vu que la question des tarifs de transports des appareils générateurs était l'objet d'une étude sérieuse de la part du Comité de contrôle du Ministère des Travaux Publics.

Nos associations ne restent donc pas inactives, et c'est juste ce moment que quelques-uns ont choisi pour clamer leur inertie.

Que voilà bien la logique de ceux qui ne s'occupant jamais de rien, critiquent toujours tout.

Mais ce n'est pas pour la gloire que nous travaillons, heureusement !

Pierre ROSEMBERG.



La réglementation des installations D'ACÉTYLENE

Lors de la dernière réunion de l'Union Française et du Syndicat Professionnel, M. Pichon, en faisant part aux membres présents de l'insuccès des nouvelles démarches faites (c'est la troisième fois depuis 3 ans que ces démarches sont entreprises auprès du Ministre du Commerce), a émis un avis qui fut adopté à l'unanimité et qui est frappé au coin du bon sens le plus pur.

Notre distingué président a proposé, d'accord en cela avec notre si dévoué président d'honneur,

(1) Voir la nomenclature de ces industries page 3.

Revue des Brevets

BRULEUR A ACÉTYLÈNE. — *Bachni et Co*, à Biel (Suisse).
— Brevet suisse n° 25.342. — Si un bec à acétylène, du

du tube et celui-ci s'échauffe très fortement. M. Bachni évite ce défaut en intercalant au milieu du brûleur une masse à nom métallique. Le brûleur est formé de deux tubes métalliques indépendants l'un de l'autre, le tube supérieur *a* et le tube inférieur *b*. Ces deux tubes sont réunis par un anneau *i* en stéatite ou autre matière réfractaire. Ce dispositif empêche la flamme de descendre plus bas que le tube *a* et de propager à la partie inférieure du bec, jusqu'au conduit *c* qui amène le gaz (fig. 1).

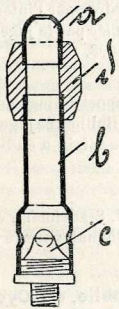


Fig. 1.

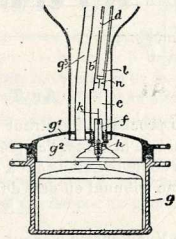


Fig. 2

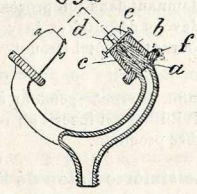


Fig. 3.

type Bunsen, est construit entièrement en métal, l'inconvénient suivant se produit : la flamme descend à l'intérieur